

## *La votation ne règlera pas le sort des requérants*

Ce journal est de ceux qui se sont opposés à un référendum contre la révision du droit de l'asile qui figure au menu de la votation du 5 avril. Il ne convenait pas d'offrir à l'extrême-droite xénophobe une nouvelle tribune où elle paraîtrait respectable, au coude à coude avec la droite traditionnelle. Et les manoeuvres autour de la révision nous paraissent masquer un véritable enjeu, qui est la pratique concrète vis-à-vis des requérants d'asile anciens et futurs. Chaque jour qui passe nous confirme dans ce point de vue.

Le référendum a maintenant abouti ; la question n'est plus de signer ou non, mais de voter oui ou de voter non. Pour nous, ce sera non aux révisions de la loi sur l'asile et de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, puisqu'il faut sacrifier aux symboles. En effet, ces révisions n'ont pas de justification qui corresponde à la situation actuelle.

Beaucoup de choses ont changé, en Suisse et surtout dans le monde, depuis le vote, en 1979, de la loi sur l'asile: à un nombre peu élevé de requérants d'asile provenant de dictatures traditionnelles (pays de l'Est, Chili) s'est substitué un nombre plus élevé de requérants de pays nouveaux où les critères usuels de l'asile sont malaisés à reconnaître; parmi eux, bien des personnes en quête d'une vie meilleure et trompées par des filières qui leur ont tout pris en faisant miroiter la possibilité d'une installation facile en Europe et notamment en Suisse. L'intendance n'a pas suivi. Il en est résulté un gonflement du nombre de demandes en suspens, un traitement inadapté des cas auxquels on a déjà cru remédier en révisant la loi. C'était en 1983 et cela n'a rien changé. A quoi bon recommencer l'exercice?

L'exutoire législatif est, de la part des autorités, non la recherche d'une solution à un problème mais un message à l'intention d'un secteur apeuré de l'opinion, prêt à basculer dans le camp xénophobe. Les succès locaux de Vigilance et de

l'Action nationale, il y a deux ans, en témoignent. Puisque votation il y a, il s'agit pour les partisans d'une Suisse ouverte et solidaire de se compter, le plus nombreux possible, afin de jeter les bases d'un nouveau consensus.

La présence en Suisse de requérants d'asile et l'arrivée de nouveaux demandeurs nécessitent des réponses à des questions très concrètes. Que faire des requérants à qui l'asile n'est refusé qu'après des années? Mme Kopp a proposé, en été 1985, une solution globale qui permettait de remettre les compteurs à zéro. Sur un francement de sourcil d'une majorité de cantons, cette sage proposition a été enterrée aussi soudainement qu'elle avait émergé (on a connu le Conseil fédéral plus fin stratège et plus tenace). La révision n'en parle pas. C'est pourtant le problème le plus brûlant.

A ceux qui prétendent qu'il y a un afflux insupportable de requérants, on pourrait demander combien de réfugiés la Suisse peut accepter chaque année. Voilà une approche sans doute beaucoup trop raisonnable d'un débat qui se complaît dans l'émotivité. La révision n'a pas choisi cet angle d'attaque.

Face aux millions de réfugiés qui affluent dans les pays du tiers-monde voisins du théâtre d'un conflit, les problèmes européens sont bien peu de chose. Encore serait-il souhaitable qu'une réponse commune soit donnée, en particulier à la situation de ces hommes et femmes qui, ni titulaires de permis de travail ni persécutés, fuient néanmoins une situation tragique. Ici, c'est la coopération au développement qui devrait entrer en jeu pour leur donner les moyens d'un nouveau départ (au propre et au figuré).

Une chose est hélas certaine: le 5 avril au soir, sous l'empire de la loi actuelle ou de la nouvelle, rien de tout cela ne sera résolu.

INTERRUPTION DE GROSSESSE

# Longue est la route

■ (jd) Le débat sur l'avortement dure maintenant depuis plus de quinze ans. Sans qu'aucune solution nouvelle n'ait pu être adoptée. Un blocage total dû à l'intransigeance des démocrates-chrétiens et aux réticences du Conseil fédéral à soutenir une solution libérale. Heureusement la réalité a fortement évolué depuis 1971: la libéralisation a progressé dans la plupart des cantons et le nombre des avortements a nettement baissé. Mais il ne semble pas que les députés soient prêts à légaliser la situation de fait.

Suite à une première initiative qui demande une décriminalisation complète de l'interruption de grossesse (1971), une commission d'experts propose trois solutions alternatives (1973): les indications simples, les indications sociales et la solution dite du délai. Bien que la procédure de consultation indique une préférence nette pour la solution du délai, le Conseil fédéral propose le rejet de l'initiative populaire et la révision du code pénal dans le sens des indications sociales. Aussitôt partisans d'une solution libérale et tenants du "droit à la vie" annoncent chacun le lancement d'une initiative pour combattre le compromis. Le ton est donné: les camps sont tranchés et peu disposés à faire des concessions.

Le conseiller fédéral Furgler, responsable du dossier, ne peut, pour des raisons de conscience, défendre la solution du gouvernement et obtient de ses collègues d'être dessaisi. Au Conseil national, la cohésion et le sens tactique du PDC fait capoter tous les projets: s'abstenant lors du choix entre le projet du Conseil fédéral et la solution du délai, le groupe démocrate-chrétien, lors du vote final, parvient à faire rejeter la solution du délai (1975).

Pour sa part le Conseil des Etats choisit la solution minimale des indications simples. C'en est trop: les partisans de la décriminalisation lancent une nouvelle initiative populaire pour imposer la solution du délai, plus acceptable que la décriminalisation totale. La première initiative est retirée.

Le Conseil national se rallie au choix des Etats, en ajoutant certaines indications sociales (1975). Mais le Conseil des Etats maintient sa position (1976). Divergence également à propos de l'initiative dite "du délai": alors que le Conseil national décide

de la soumettre au peuple sans recommandation, la Chambre haute en préconise le rejet.

Chaque Chambre maintenant sa position, l'initiative est finalement soumise à la votation populaire sans préavis. Par contre le Conseil des Etats finit par adopter la révision du code pénal dans les termes retenus par la Chambre basse en 1975 (indications simples "enrichies" de quelques indications sociales).

La campagne qui précède la votation est très vive. L'initiative est soutenue par la gauche, combattue par les partis confessionnels et elle divise les autres formations. Les adversaires de l'initiative ne craignent pas de faire dans l'émotionnel et bénéficient du soutien logistique des organisations religieuses: la solution du délai qui recueille encore 61% de suffrages dans un sondage en juin 1977, n'en obtient plus que 55% à mi-septembre, et 48% lors de la votation (25 septembre 1977).

L'initiative n'est acceptée que par huit cantons, dont Genève, Vaud et Neuchâtel qui donnent de larges majorités. Reste la législation adoptée par le parlement. Grisés par leur succès, les extrémistes du "Droit à la vie" décident de lancer le référendum, aussitôt suivis par un comité où voisinent l'extrême-gauche et des membres du comité d'initiative pour la solution du délai. Situation paradoxale: les partis qui ont soutenu la loi au parlement (socialiste, radical) la combattent maintenant, alors que le PDC, qui s'y opposait, la soutient, pensant ainsi barrer définitivement la route à toute solution libérale. L'échec est donc programmé: la loi succombe, n'obtenant même pas le tiers des voix (1978).

Retour à la case départ. Aussitôt de nouvelles demandes sont adressées à la Confédération: une motion,

quatre initiatives parlementaires, trois initiatives cantonales. La solution imaginée à l'époque par André Gavillet et reprise sans succès au Conseil national par le libéral vaudois Bonnard (1975) refait surface: accorder une certaine autonomie aux cantons pour régler l'avortement, une solution fédéraliste.

Le débat sur l'avortement est donc relancé. La commission du Conseil national chargée d'étudier ces diverses propositions clôt ses travaux en automne 1979 en proposant trois variantes: l'indications médico-sociale sans avis médical conforme, l'indication médico-sociale avec compétence cantonale pour introduire la solution du délai, liberté d'appréciation attribuée aux cantons.

Sentant le danger, la droite catholique lance une nouvelle initiative "Droit à la vie", déposée en 1980.

Très en retrait aussi, le Conseil fédéral se prononce en 1980 pour une solution uniforme et fédérale basée sur l'indication médico-sociale étroite. Il dépose par ailleurs un projet de loi en faveur de la création de centres de consultation.

En 1981, le Conseil national se prononce en faveur d'une solution fédéraliste alors que le Conseil des Etats refuse d'entrer en matière. La commission du National suspend ses travaux dans l'attente du traitement de l'initiative "Droit à la vie".

Le Conseil fédéral propose le rejet de cette initiative et veut lui opposer un contre-projet (1982).

Les organisations favorables au droit à l'avortement n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une nouvelle initiative en faveur de la solution du délai. Et le combat contre l'initiative "Droit à la vie" paraît prioritaire.

La loi fédérale qui oblige les cantons à mettre sur pied des centres de consultation et de conseil entre en vigueur le 1er janvier 1984. Le parlement rejette l'initiative Droit à la vie et refuse l'idée d'un contre-projet.

En 1985, l'initiative est sèchement rejetée par le peuple (69% de non).

La commission du Conseil national reprend donc ses travaux, suspendus en 1981. En janvier 1986 elle conclut au refus d'entrer en matière sur la solution fédéraliste. C'est sur cette solution que va se prononcer le Conseil national la semaine prochaine. Enfin! L'objet a déjà été reporté à quatre reprises depuis mars 1986, faute de temps.

# La fin et les moyens (financiers)

■ (y) Dans sa très prochaine session, le Conseil national va (ré)examiner force dossiers dits "féminins" : les députés vont tout d'abord reprendre l'insoluble question de l'interruption de grossesse (voir ci-contre), puis régler le droit de vote des épouses d'agents de la Confédération en poste à l'étranger, enfin étudier le Rapport sur le programme législatif "Egalité des droits entre hommes et femmes". Mais le plus gros dossier "féminin" à l'ordre du jour sera incontestablement l'assurance maladie.

On se souvient que du projet présenté par le Conseil fédéral en août 1981, le Conseil national a tiré, en décembre 1984, un "programme d'urgence" en six points : frein aux dépenses, participation des assurés, financement de l'assurance pour soins hospitaliers, amélioration des prestations et assurance obligatoire d'une indemnité journalière en cas de maladie et de maternité - cette assurance imposée à tous les travailleurs occupés en Suisse faisant l'objet d'un projet de loi distinct (et donc virtuellement objet de référendum séparé au cas où les Chambres finiraient par l'accepter).

## Toujours pas de vraie assurance maternité

L'assurance maternité demeure liée à l'assurance maladie, malgré l'article 34 quinquies de la Constitution, qui prévoit depuis 1945 l'institution par voie législative d'une assurance maternité en principe autonome.

Tous les débats sur l'assurance maladie ayant porté sur les montants plutôt que sur les principes, le "surcoût" des femmes a fait l'objet d'évaluations relativement précises : au titre de l'assurance des soins médico-pharmaceutiques, elles génèrent des frais qui dépassent en moyenne de 50% les prestations versées aux hommes - sans compter le 15% supplémentaire lié aux frais d'accouchement. Moyennant quoi, le financement des quelque 750 millions de différence entre les prestations aux assurées et aux assurés se fait à raison d'environ 1/5 des cotisations supérieures des femmes, et du 80% par différents types de subsides fé-

déraux (de base, par assurée, et par cas d'accouchement).

## Sexisme contre mutualité

Le projet (art. 6 bis) de nouvelle loi sur l'assurance maladie reprend le principe de cotisations différenciées selon le sexe, et cela malgré une recommandation allant en sens contraire émanant du même Conseil fédéral, mais inscrite dans son Rapport sur le programme législatif d'élimination des inégalités. Ceci dit, la couverture des surcoûts occasionnés par les femmes, au titre de l'assurance des soins médico-pharmaceutiques, continuera d'être faite en majeure partie par des subsides fédéraux qui s'élèveront à

- 425 millions sur un subside annuel de 675 millions, selon le projet du Conseil fédéral du 19 août 1981
- 484 millions sur un subside annuel de 714 millions (pour 1988), selon la décision du Conseil des Etats du 4 décembre 1986
- 525 millions sur un subside annuel de 785 millions (pour 1988), selon proposition de la commission du Conseil national du 13 février 1987.

Les montants des subsides annuels précités ne comprennent pas les contributions de base qui les compléteront pour arriver aux 930 millions (Conseil des Etats), respectivement aux 1 006 millions (commission du Conseil national) prévus au total comme contributions à l'assurance des soins médico-pharmaceutiques.

Ces montants sont en progression modeste par rapport aux subventions de ces dernières années, victi-

mes des diverses mesures de réductions linéaires et de frein aux dépenses, qui ont pratiquement plafonné à 836 millions entre 1981 et 1984, pour remonter depuis lors au niveau des années 1978/80 (environ 880 millions) et atteindre les 900 millions inscrits au budget de 1986.

## "APG civiles"

Quant à l'allocation en cas de maternité, elle devrait être financée par des cotisations paritaires employeurs/employés, s'élevant ensemble à 0,4% maximum des revenus du travail ; il est prévu de créer un fonds de compensation ad hoc, analogue à celui du système des allocations pour perte de gain, alimenté par les versements de toutes les personnes assujetties à l'AVS et dont bénéficient les seuls militaires. Comme il fallait s'y attendre, certains voudront décharger les partenaires sociaux d'une partie du financement de cette allocation ; le patron des patrons, Heinz Allenspach va défendre une proposition tendant à faire prendre en charge par la Confédération 1/4 de l'allocation de 16 semaines, dont 8 au moins après l'accouchement.

Il y a encore de belles batailles de chiffres en perspective dans le débat sur l'assurance maladie ; la loi destinée à remplacer l'actuelle, dont les grandes lignes datent de 1911 (!) a été conçue comme une loi de financement et (mal)traitée comme telle. L'amélioration de la protection sociale ayant d'emblée cédé le pas à celle des finances de la Confédération et des caisses maladie, on ne peut espérer l'élimination de la discrimination au détriment des femmes assurées en matière de cotisations.

Reste le coup des "APG civiles", miraculeusement commis en décembre dernier par le Conseil des Etats, pour une fois bien inspiré, et que le Conseil national devrait très prochainement renouveler. Un miracle étant accompli, les autres progrès attendront. Ainsi le veut la méthode des petits pas.

# La grande mouette et le petit bavard

■ (ag) Il y a un mois, le Comité olympique suisse a choisi Lausanne, associée aux stations du Jura et des Alpes, comme candidate à l'organisation des Jeux d'hiver de 1994.

Une chose est incontestable : cette candidature est vaudoise. Les partis politiques se sont prononcés en demandant tous, respectueusement, que l'on soit respectueux de l'environnement ... et que cela ne coûte rien aux contribuables. En traduction française, on dirait que l'adhésion était un "oui, mais..." Elle fut, dans le style des lieux, de l'ordre du "on veut bien..."

## Sous le regard

Ce n'est pas le journal "tous ménages", généreusement distribué dans l'ensemble du canton, qui a modifié l'accent du cru. L'effet conjugué et synergique, si l'on ose dire, des caricatures à la vaudoise de Perret et des têtes radicales est tel, que même les moustaches de Pierre de Coubertin semblent assimilées.

Le titre de ce journal est révélateur : *Tout et Tous (pour les jeux)*. Ce tout n'aura pas la médaille de l'euphonie. Mais il est bien dans le style : plein la corbeille des merveilles. L'aventure, certes, peut être courue.

## BALE-CAMPAGNE

■ (y) Les radicaux avec 23 élus (-1) et les socialistes avec 21 députés (-2) restent de loin les plus grands partis représentés au Grand Conseil de Bâle-Campagne (84 sièges). Gros changements dans les extrêmes : à droite, les libéraux disparaissent (-3) et l'Action nationale quadruple sa représentation jusqu'ici unique (+3), tandis qu'à gauche les POCH associés aux Verts sautent de 4 à 10 députés. A noter encore la difficile survie de l'Alliance des indépendants, qui ne comptera plus qu'un seul élu, dans le district de Reinach.

Elle est à la mesure des capacités du canton, et Lausanne a ses chances. Mais elle comporte un piège. Tout faire (bluff compris) pour emporter la conviction du CIO. Puis, une fois le vote acquis, écarter chaque opposition sous le prétexte que le monde entier a les yeux fixés sur nous. Même le Tribunal fédéral a plié devant cet argument en autorisant les déboisements de Crans-Montana et en introduisant dans sa jurisprudence l'importance du regard du monde extérieur. Or, dans le premier stade, les promesses coûtent peu. On se souvient, par exemple, que lorsque Lausanne était candidate pour les Jeux d'été de 1960, ses édiles n'ont pas craint de promettre la réalisation de l'autoroute Lausanne-Genève qui ne fut achevée qu'en 1964, à la faveur de l'Exposition nationale, et avec d'énormes surcoûts.

La mise en évidence préalable des limites de l'exercice et de ses difficultés est donc indispensable, car, une fois Lausanne désignée, personne ne voudra "perdre la face". Mieux vaudrait stimuler en montrant d'emblée les obstacles à vaincre que jouer à "tout bon, tout beau" en annonçant même comment les bénéfices futurs seront judicieusement répartis.

## L'acquisition des votes

Les Vaudois qui furent renseignés ont été choqués par les cadeaux incroyables que reçoivent les membres du CIO de la part des villes candidates. C'est à la limite de la corruption et, dans tous les cas, indécent. Il appartiendrait au CIO lui-même (qui, il n'y a pas si longtemps, prétendait régenter l'amateurisme des athlètes) d'y mettre bon ordre. A défaut, que Lausanne s'engage à ne pas aller au-delà de la qualité de son dossier et des règles ordinaires de l'hospitalité.

## Tourisme

Les stations des Préalpes vaudoises ont leur particularité. Elles sont basses en altitude, se prêtent mal aux longues traversées à ski de piste. En revanche, elles ont résisté assez bien

aux constructions anarchiques. Leur atout, c'est l'aménagement du territoire, le respect du site, le qualitatif. Certes, chacune a ses spécificités : Villars est bientôt saturé, en revanche Leysin aux sanas reconvertis doit encore s'affirmer ; de ce point de vue, il est judicieux d'y avoir prévu la descente hommes.

Mais les jeux, c'est un immense et très provisoire bastringue. Les médias exigent des coups, du publicitaire à gros traits. Ce n'est guère compatible avec la vocation douce des stations vaudoises. Il faudra beaucoup de fermeté pour faire respecter l'image de notre tourisme.

## Investissements

Les jeux stimulent certains investissements. Mais ils peuvent aussi bousculer les vraies priorités.

Lausanne, par exemple, a une oeuvre essentielle devant elle : l'aménagement de la Vallée du Flon. Oeuvre non éphémère. Quand on voit la différence d'enthousiasme de la part du syndic de Lausanne entre sa tâche de président du comité des jeux et celle de responsable de la transformation du centre de Lausanne, on éprouve quelque inquiétude sur l'ordre des priorités. Il y a plus urgent que le déclassement d'une zone agricole au Chalet-à-Gobet pour y installer le village olympique !

## Les sites

A la lumière des expériences d'Albertville, chacun est frappé par la multiplicité des sites de compétition. On sait le coût des équipements de retransmission et ceux de l'aménagement des stades d'arrivée. Château-d'Oex doit-elle recevoir le seul slalom spécial hommes ?

Pourquoi ne pas investir plus sur Sainte-Croix, qui en a besoin, et moins sur le Brassus, qui a réussi, avec une originalité propre, son redressement économique ? Ces questions, et d'autres, appellent une réponse avant que soit bouclé le dossier envoyé à Séoul.

## Le style

La candidature a pris corps. Ce qu'on souhaite et ce qu'on attend, c'est qu'elle trouve son style. Pas tout promettre à tous. Pas tout-tous. Un style quoi !

# L'INVITE DE DP 50 ans d'école enfantine

On pourrait citer quantité d'exemples. Je n'en prends que deux. C'est par la radio que les salariés valaisans d'Alusuisse ont appris que les fours d'électrolyse, à Chippis, c'était bientôt fini. Les salariés de Favag (filiale neuchâteloise de Hasler) ont reçu en décembre dernier une lettre du directeur qui leur disait que les nouvelles technologies ce serait dur, mais qu'avec la collaboration de chacun on y parviendrait. Et en janvier, ils apprenaient qu'il y avait 150 chacuns de trop.

Je mets ces deux exemples en relation avec les cinquantenaires qu'on s'apprête à fêter cette année, ceux des conventions collectives de travail dans l'horlogerie et dans la métallurgie. Et je me demande comment il faut rattacher les uns aux autres.

Mon propos n'est pas de mettre en cause ces conventions. Ce serait léger et stupide. La paix sociale apporte, et pas seulement aux patrons, de réels avantages.

Toutefois, après cinquante ans de cette paix, on pourrait penser que les comportements patronaux se sont modifiés. Que les partenaires sociaux sont devenus réellement des partenaires. Qu'il y a dans toutes les entreprises des commissions du même nom. Qu'elles se réunissent. Qu'elles discutent. Qu'elles sont informées de ce qui se passe et de ce qui se prépare. En bien et en moins bien. Naïve pensée !

Ces dix dernières années, j'ai eu l'occasion de rencontrer quelques commissions d'entreprise. Leurs membres ne savent vraiment rien de trop sur la marche de l'entreprise, sa situation financière, les projets de développement. Pour tout dire, ils ne sont pas au courant de ce que je pense être le minimum du minimum.

Tout se passe comme si les patrons croyaient que leurs salariés étaient tombés sur la tête. Comme si les ouvriers ne voyaient pas très vite que les affaires tournent rond ou pas. Comme si les défauts d'organisation leur échappaient. Comme s'ils pouvaient ignorer l'importance des rebuts. Mais que faire de tout ce qu'ils voient et savent ? Souvent, ils souhaiteraient pouvoir en parler. Pour changer ceci. Améliorer cela.

Mais ceux d'en-haut n'imaginent même pas qu'ils pourraient avoir quelque chose à apprendre de ceux d'en-bas. Alors, l'ouvrir, c'est risquer des emmerdes. Donc on la ferme. Et à force de la fermer, on se résigne. Il n'est pas sûr que les entreprises y gagnent en favorisant ces comportements !

Il y a aussi ces entreprises qui n'ont pas adhéré à l'association patronale pour ne pas devenir "conventionnelles", c'est-à-dire soumise à la convention collective. Et celles qui sortent de l'association patronale pour ne plus être conventionnelle. Et ces sociétés où il n'y a pas un seul salarié syndiqué. Car en 1987, après cinquante ans de paix sociale, il faut choisir : ou salarié ou syndiqué. Mais oui, Monsieur.

On me dira, pour revenir aux deux exemples du début, qu'il y a belle lurette que les salariés d'Alusuisse savaient ce que Nello Celio a dit à la radio. Comme il est vrai que la lettre du directeur de Favag n'a pas fait illusion. Mais c'est une chose de savoir, deviner, supputer, pressentir, entendre des bruits. C'en est une autre de pouvoir en parler entre partenaires sociaux de bonne foi. Pas seulement lorsqu'il faut réparer les pots cassés, jouer aux pompiers, établir des plans sociaux. Mais, évidemment, avant que les décisions soient prises, pour en évaluer l'importance et les

conséquences. Pour pouvoir y réfléchir. Faire d'autres propositions. Suggérer une alternative.

Il a fallu pas mal de temps pour pacifier et démocratiser la vie publique. Actuellement, ça ne marche pas trop mal. Aussi peu éclairés soient-ils, les citoyens donnent leur opinion sur des questions qui peuvent être très complexes.

En dépit de ce qui est souvent patronalement prétendu, le fonctionnement des entreprises n'est pas à ce point différent et compliqué, que ce qui est possible en politique ne le soit pas en économie.

Bien sûr, à force de ne pas essayer, on n'avance guère. Après cinquante ans de paix sociale, on a toujours le sentiment de fréquenter l'école enfantine. Si l'on n'y prend garde et si l'on ne fait rien, dans cinquante ans on n'aura pas terminé la première année primaire.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. J.-P. Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

## DP Domaine DP Public

### Rédacteur responsable :

Jean-Daniel Delley

Rédacteur : Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro :

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Points de vue :

Jean-Louis Cornuz, Jean-Pierre Ghelfi

### Abonnement :

63 francs pour une année

Administration, rédaction :

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél : 021 / 22 69 10 CCP : 10 - 15527-9

### Composition et maquette :

Domaine Public

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA

## Plus fort, nous sommes sourds

■ (mam) Pollution de l'air : le smog dissous, les concentrations toxiques dans l'atmosphère ont baissé ; mais le vent ne suffira pas à chasser la réalité et l'urgence du problème. Alors que les partis politiques (voir ci-dessous) affirment clairement leur ferme volonté d'attendre pour voir, tour à tour les médecins suisses, la ville de Zurich et le canton de Saint Gall entrent dans l'arène, avec des propositions que d'aucuns jugeront "extrémistes". Et si elles étaient simplement réalistes ?

"Pourquoi pas l'état d'urgence ?" titrait le *Nouvelliste* au lendemain du dépôt, en novembre dernier, d'une pétition adressée par 3500 médecins aux autorités fédérales et cantonales qui proposait des mesures hautement impopulaires comme le renchérissement massif du prix de l'essence ou de nouvelles limitations de vitesse.

Bien que nous n'en soyons pas encore là, le corps médical a de sérieuses raisons de s'inquiéter. L'Appel des médecins "pour la santé et les forêts" a édité une brochure, qui en est à sa troisième édition en langue allemande. La seconde édition romande (1), dont la diffusion s'avère plus difficile, vient de paraître. On y

### PARTIS POLITIQUES

## Une voix bien discrète

■ (jd) Depuis 1970 les dirigeants des partis gouvernementaux et une délégation du Conseil fédéral se rencontrent régulièrement - quatre fois l'an, avant les sessions parlementaires - pour débattre de questions d'actualité mais également de problèmes à plus long terme et pour tenter de trouver un terrain d'entente sur certains sujets concrets.

Cette pratique, imaginée pour restaurer l'influence des partis dans les décisions politiques - une influence sérieusement mise à mal par les organisations économiques - et pour rétablir un consensus minimum entre les grandes formations politiques - depuis le milieu des années 70, le durcissement des positions l'a fortement entamé - a donné quelques résultats importants: activation de la politique économique pour faire face à une nouvelle phase de récession (1982), programme de lutte contre la pollution de l'air (1984), développement des transports publics (1985).

Les informations qui ont filtré à la suite de la dernière réunion du 17 février laissent l'observateur perplexe. Le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à tenir au courant les

partis de la préparation des prochaines "Grandes lignes" de la politique gouvernementale pour la législature à venir, mais, en contrepartie, ces derniers se sont engagés à ne pas utiliser ces informations lors de leur campagne électorale. Une manière de mettre entre parenthèses le programme gouvernemental, une affaire trop sérieuse pour qu'on en débâte devant les citoyens, qui devront se contenter des slogans préparés par les publicitaires.

Par ailleurs, gouvernement et dirigeants des partis ont discuté plus de deux heures durant du rapport du Conseil fédéral sur les mesures de lutte contre la pollution de l'air, rapport qui doit être examiné lors de la session parlementaire de printemps. Si les partis gouvernementaux sont unanimes à reconnaître la nécessité de mesures supplémentaires pour parvenir au but fixé par le gouvernement, ils ont convenu d'attendre les débats du Conseil national pour tenter ensuite de fixer une politique commune. Sur un sujet de cette importance, on aurait aimé que les partis gouvernementaux expriment sans délai des propositions substantielles et indiquent les voies concrètes d'un consensus.

trouve un résumé des connaissances médicales, encore fragmentaires, sur la question du lien entre les maladies bronchiques et la pollution de l'air. Dans les régions polluées, les maladies des voies respiratoires sont plus fréquentes. L'inhalation d'air vicié peut provoquer la bronchite chronique dont l'évolution risque d'aboutir à l'emphysème, l'insuffisance cardiaque et à l'anoxie, maladies qui réduisent l'espérance de vie. Les nourrissons et les enfants en bas âge sont les plus vulnérables. La grippe, la toux et le faux croup, maladies jusqu'ici considérées comme typiquement hivernales sévissent aujourd'hui même en été. Le professeur Wanner, de l'Institut d'hygiène et de physiologie du travail de l'EPFZ a observé durant une année 1250 enfants, en analysant l'air qu'ils ont respiré et en enregistrant les maladies contractées. Les résultats seront disponibles en automne, il est peu probable qu'ils démentent les conclusions de recherches plus anciennes ou contemporaines effectuées à l'étranger.

Ces données scientifiques encore fragmentaires justifient-elles la montée aux barricades de certains des 3500 médecins signataires de la pétition ? Ces toubibs "maximalistes" ne seraient-ils qu'une poignée d'écologistes purs et durs, isolés au sein de l'austère corporation, comme le suggère Victor Lasserre dans le dernier éditorial d'*Entreprise romande* ? Pas si sûr. Au secrétariat général de la Fédération suisse des médecins (FMH), on s'inquiète également : en janvier de cette année, l'organe exécutif de la FMH a pris un certain nombre de résolutions. Le comité central a décidé de créer un groupe de travail permanent "Protection de l'environnement / santé", qui s'attachera en priorité aux objectifs suivants :

- prise d'influence sur les Facultés afin qu'il soit tenu compte de ces problèmes dans l'enseignement
- mise sur pied d'une documentation centrale destinée à toutes les personnes ou groupes s'intéressant à l'interaction environnement/santé
- séminaires de formation continue et de perfectionnement à l'intention des médecins sur la protection de l'environnement en vue du maintien et de l'amélioration de la santé.

La FMH, en édictant ces résolutions, ne fait somme toute que son travail, qui est de veiller à la santé de la population. Les médecins sont aux premières loges pour juger des dégâts occasionnés par les toxiques que l'industrie, les chauffages et l'automobile dispensent généreusement dans l'atmosphère. Ils sont également les spectateurs privilégiés du carnage dont nos routes sont le théâtre quotidien : 57 morts et 804 blessés en 1986 sur le seul réseau routier du canton de Genève.

### Zurich et Saint-Gall bougent

Autres temps forts de l'actualité récente en matière de protection de l'environnement : la municipalité de Zurich vient d'adresser une lettre à la commission du National pour la santé publique et l'environnement, demandant que soit étudiée la possibilité d'introduire un rationnement de l'essence et un système d'éco-bonus, sur le modèle des propositions de l'AST (voir DP 837).

L'idée est incontestablement dans l'air, puisque le Grand Conseil du canton de Saint-Gall, réuni en séance extraordinaire pour débattre des problèmes atmosphériques, vient lui aussi de se décider à lancer devant les Chambres deux initiatives cantonales. Elles proposent notamment l'introduction de douze dimanches sans voitures, de nouvelles limitations de vitesse et une taxation des véhicules qui tienne compte des kilomètres parcourus.

Cette pression suffira-t-elle à secouer un peu l'attentisme des grands partis ?

■ (ag) Mme Paschoud n'enseignera plus l'histoire au gymnase, mais la littérature française. Curieuse conception du Conseil d'Etat, qui imagine que la littérature est gratuite, inoffensive, non liée à l'événement et aux idéologies. Or Céline, Drieu la Rochelle, Brasillach font partie de la littérature française. De Bernanos à Voltaire en passant par Balzac, l'antisémitisme a laissé ses traces dans les textes. Desnos est mort quand on le libérait d'un camp de concentration. D'autres, comme Aragon, ont pleuré à la mort de Staline. Sartre face à Rousset jugeait inopportun

de parler du goulag. Pas plus que l'histoire la littérature n'est pure.

L'enseignement du français au gymnase a une tradition forte dans le canton de Vaud : disons celle de Gilliard ou d'André Guex. Comment peut-on sanctionner un maître en le condamnant à n'enseigner que le français ? Si M. Cevey avait démérité, on pourrait, par exemple, proposer qu'il ne s'occupe plus de l'Instruction publique, mais seulement des cultes. Et M. Leuba, plus des affaires militaires, mais seulement de la justice.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Plus bête que méchante

En ce qui me concerne, je suis content de la décision du Conseil d'Etat dans le cas de "l'Affaire Paschoud", que je crois la meilleure possible dans une situation délicate. Et puis je dois confesser un certain faible pour Madame Paschoud, qui me paraît avoir le mérite d'une attitude qui n'a rien de *sournois* ! Je m'explique ...

Mais à ce propos, tout d'abord une anecdotte :

C'était dans les années de guerre - certains avocats vaudois avaient tenté d'interdire l'accès du barreau aux Juifs ... Et comme cela n'était pas légalement possible, ils avaient proposé à leurs collègues de s'engager à ne pas prendre dans leurs études respectives de stagiaires juifs ! Ce qui revenait à leur interdire *de fait* le barreau, puisque le stage est une condition *sine qua non* pour exercer la profession ! Fort bien. Proposition repoussée à une très large majorité, ce qui est tout à l'honneur des avocats vaudois. Cependant !

Cependant, à cette époque, je jouais aux échecs avec un avocat, qui habitait dans mon quartier - Vennes - et avec qui je me rendais parfois au travail, par le Calvaire, la Buanderie, etc. Je l'interrogeais sur cette affaire, qui me paraissait à peine croyable. Il me répondit en substance que c'était parfaitement exact - ajoutant ce commentaire : "Cet imbécile de X ! (il s'agissait de l'un des initiateurs) C'est bien une idée à lui ! Prendre une telle décision aujourd'hui, alors que les Juifs sont partout massacrés, ça n'aurait pas bonne façon ! Et d'ailleurs (riant), nous le faisons déjà sans le dire ! Tandis qu'avec cette manie que X. a de vouloir mettre les points sur les i, voyez dans quelle situation il nous a mis : si demain,

un étudiant juif se présente et me demande de faire son stage dans mon étude, je serais contraint de l'accepter !"

C'est ce que j'appelle une position *sournoise*. J'en avais conclu - et je conclus encore aujourd'hui - qu'à tout prendre je préférerais l'attitude de X. et de ses amis, et leur racisme fanatique.

Il en va de même dans le cas de Madame Paschoud. Je soupçonne fort que quelques-uns partagent sa manière de voir, sans franchir peut-être le dernier pas. Certains d'ailleurs le disent en leur privé : non pas qu'il n'y a pas eu de chambres à gaz, mais qu'on a beaucoup exagéré, etc ! Et que d'ailleurs il y avait quelques raisons à la persécution, etc ! Moins prudente, et ne sachant pas "jusqu'où on peut aller trop loin", selon la formule consacrée, Mme Paschoud a franchi un pas de plus, les contraignant si je puis dire à se *dédouaner*, à se récrier, à dire bien haut que ... - et c'est me semble-t-il un appréciable avantage. On peut être d'un autre avis. Mon ami Claude me dit que plus que de l'hypocrisie, il a horreur du cynisme. Et il est bien vrai que l'hypocrisie est, dit-on, un hommage que le vice rend à la vertu ... Pour ma part, j'hésite.

Mais pour donner une idée des arguments employés par les révisionnistes, Robert Faurisson (*Mémoire en défense*, p. 25), écrit ceci, en réponse à "l'exterminationniste" Wellers : "J'en viens maintenant au mot de "Vernichtung". M. G. Wellers le traduit par "extermination". Pour ma part, je dis qu'une lecture tant soit peu attentive du texte et du contexte impose le sens d'"anéantissement". Soit. Lisons donc attentivement, et concluons qu'Auschwitz n'était pas un camp d'extermination, mais d'anéantissement !

(1) L'air c'est la vie, édité par l'Appel des 3500 médecins, case postale 4123 Allschwyl

Selon le *Sonntags Blatt* du 22 février, le bi-hebdomadaire romand *La Semaine sportive*, seul journal francophone de Suisse qui soit exclusivement consacré au sport, pourrait disparaître à fin juin. La société du Sport Toto, dont il est l'organe officiel, n'assurera plus le demi-million de francs annuel qu'elle lui versait. Le magazine allemandique *Tip*, qui jouit du même statut, est également menacé.

## ECHOS DES MEDIAS

Selon un récent sondage MIS, Radio Lac, la nouvelle venue sur les ondes genevoises, a la cote d'amour. Battue uniquement par la Première et par la française Radio Plus, elle s'offre même le luxe de se classer devant Couleur 3, ce qui prouve qu'une radio locale peut rivaliser avec la SSR. Sur quelle base ? Il semble que ce soit les programmes de divertissement qui attirent les auditeurs, soit le plus petit dénominateur commun, cette musique par laquelle toutes les stations FM se ressemblent. En attendant, Radio Lac inquiète ses rivales françaises en attirant à elle une part grandissante du gâteau publicitaire. Quant à RGI, la plus ancienne radio locale du bout du lac, en sommeil depuis de nombreux mois, elle va redémarrer en mars sous le nom de Radio-Tonic Genève, avec un programme axé sur la musique francophone et les nouvelles sportives.

RELEVÉ UNIVERSITAIRE A GENEVE

# Le complexe de Pygmalion

■ (réd) La relève universitaire, problème à long terme et un peu aride, ne passionne assurément pas les foules. Pourtant, le sujet est d'importance. Des Hautes Ecoles sortent bien souvent les cadres qui tiendront demain les rouages de l'économie, de l'administration, des médias et de la politique. DP entame aujourd'hui une réflexion sur le sujet en publiant la première partie d'une assez longue contribution due à un lecteur, qui vaut avant tout pour l'université de Genève.

Entre 1990 et 2000, il faudra remplacer 50% du corps professoral des universités suisses. Certes, les autorités académiques et politiques accordent une importance accrue à la qualité scientifique des nominations. Mais la préparation active d'une relève indigène de haut niveau fait encore défaut dans bien des secteurs. D'où une insatisfaction grandissante au sein des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, insatisfaction qui n'est pas dépourvue d'une dimension purement corporatiste.

Car les dés sont jetés bien avant qu'une chaire soit mise au concours. D'une part, il est inadmissible qu'un candidat indigène soit préféré à un postulant extérieur plus compétent. D'autre part, il n'est pas moins insatisfaisant que les enseignants et chercheurs formés par nos universités ne puissent souvent rivaliser avec leurs concurrents venus d'autres horizons.

Une raison majeure à cette impasse : de nombreux professeurs souffrent du complexe de Pygmalion. Ils s'entourent de collaborateurs à leur image, qui grandissent de nombreuses années dans leur ombre. Lorsqu'une chaire est à repourvoir, on découvre avec tristesse que les gens du sérail n'ont pas une personnalité originale, qu'ils n'ont pas développé des axes nouveaux d'enseignement et de recherche. Il ne reste plus qu'à en prendre acte.

Or, former une relève capable de rivaliser face à une concurrence internationale vive dans la plupart des domaines impose de prendre les premières options dès après la thèse. L'université a certes besoin de collaborateurs. Mais elle ne peut, pour retenir les plus compétents, se contenter de faire miroiter des perspectives sans y croire elle-même. Elle doit prendre les moyens de promouvoir efficacement la carrière de ceux en qui elle place des espoirs. A défaut, elle est condamnée à offrir un refuge aux médiocres tout en décourageant ceux qui auraient les qualités nécessaires.

Un système de promotion à l'ancienneté est incompatible avec une recherche et un enseignement de qualité et politiquement inacceptable. Un processus périodique d'évaluation doit permettre de confirmer

les qualités des collaborateurs. Les nominations successives aux divers postes du *cursus* en sont l'occasion.

Il est donc essentiel qu'après la thèse, chaque nomination au sein du corps intermédiaire résulte d'une évaluation rigoureuse des qualités pédagogiques et scientifiques de l'intéressé.

Mais accorder un satisfecit à l'heureux élu ne suffit pas. A moins de proposer un marché de dupes, l'université doit prendre au sérieux les espoirs qu'elle suscite. Toute nomination suppose des attentes réciproques. Celles-ci doivent être explicitées et convenues entre l'intéressé, son professeur responsable et l'unité concernée.

La nomination d'un maître-assistant ou d'un maître d'enseignement et de recherche (MER) signifie non seulement que celui-ci est jugé apte à accomplir la tâche qui lui est immédiatement confiée, mais aussi qu'on attend de lui qu'il confirme, à moyen terme, des qualités qui lui permettront de briguer avec succès un poste au sein du corps professoral.

On peut également envisager la nomination d'un collaborateur qui ne s'inscrit pas dans la perspective d'une chaire professorale. Ainsi, un mandat de maître-assistant - limité à six ans à Genève - peut permettre à un jeune chercheur de compléter sa formation pour préparer un prochain passage dans l'industrie ou l'administration. Un candidat au poste de MER, chercheur brillant, peut ne pas vouloir ou pouvoir être promu professeur, notamment parce qu'une chaire ne saurait être créée dans son domaine.

En toute hypothèse, le plan de carrière dans lequel s'inscrit la nomination, qu'il mène ou non à un poste professoral, doit être convenu entre le candidat et l'unité concernée. Si le premier confirme les qualités qui ont justifié ses nominations successives, il sera un candidat sérieux dans un concours ultérieur. L'université ne pourra le jeter dans une oubliette sans se déjuger.

Et si, au contraire, ces espoirs sont déçus, il importe de le dire aussitôt, sans quoi l'*Alma Mater* retient artificiellement des personnes en les berçant d'illusions, préparant ainsi les cas sociaux de demain.